

Les dossiers du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 27 mai 2016 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

Absentes excusées : Mme Dru Corinne, Mme Lusson Isabelle

Le Compte-rendu du conseil municipal du 29 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Mme Redon Marie-Laure est désignée secrétaire de séance.

Renouvellement de la convention de fourrière avec l'Association Protectrice des Animaux du Puy de Dôme

L'Association Protectrice des Animaux (APA) du Puy-de-Dôme propose le renouvellement de la convention pour la garde des animaux capturés dans le cadre de la fourrière municipale qui arrive à son terme le 30 juin 2016.

Ce service est très utile à la commune, qui après avoir gardé les chiens quelques jours dans son chenil, n'a pas d'autres solutions que de les confier à l'APA.

Il convient de prévoir une participation de la commune aux frais de fourrière, d'un montant annuel progressif sur trois ans réparti ainsi :

- 2016 : 0,538 € par habitant,
- 2017 : 0,552 € par habitant,
- 2018 : 0,566 € par habitant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention à compter du 1er juillet 2016 pour trois années.

Présentation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Afin de préparer le prochain conseil municipal, au cours duquel le périmètre résultant de la fusion des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources et Volcan sera voté, une présentation du SDCI est réalisée. Le contexte de la mission et le contexte local sont rappelés afin que le conseil puisse délibérer en juin.

Il sera également question de la fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion.

Demande de subvention pour l'aménagement du parking de la mairie pour personne à mobilité réduite

Suite à la visite de Monsieur Valembois, Sous-préfet, mercredi 6 avril 2016, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour les travaux de création du parking de la mairie avec un emplacement aux personnes à mobilité réduite va être adressée à la Sous-préfecture du Puy-de-Dôme. Il est possible de cumuler le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) avec la DETR.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par une entreprise de travaux publics s'élève à 14 104,00 € H.T. soit 16 924,80 € T.T.C.,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet, approuve le plan de financement prévisionnel, sollicite une subvention de l'Etat de 4 231,00 € au titre de la DETR, sollicite une subvention de l'Etat de 2 821,00 € au titre du FSIL.

Organisation du 14 juillet

La cérémonie débutera à 18h30 et sera suivi d'un repas champêtre.

L'organisation reste inchangée.

Questions diverses

- La station d'épuration pour les villages de Villeneuve-l'Abbé et Buxerolles, qui va être reconstruite sur un terrain plus élevé, sera prévue pour un équivalent de 300 habitants. Les dossiers de demandes de subventions sont en cours.

- Les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable dans le village de Villeneuve-l'Abbé auront lieu en parallèle de ceux de rénovation de la rue de l'Abbaye afin de profiter de l'ouverture des fouilles. La deuxième partie, en lien avec la conduite de Buxerolles se fera à l'automne.

- Des parents de l'école communale ont manifesté leur inquiétude suite à l'acte de malveillance à la station d'épuration de Riom. Pour information, il n'y avait aucune crainte pour notre réseau d'eau potable.

En effet, les eaux polluées se sont déversées dans la Morge à Maringues via le Bédât et l'Ambène donc en aval de la commune de Saint Ignat et sans lien avec la zone de captage en eau potable qui nous alimente.